



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 6 mai 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

**ABSENT** : Monsieur le conseiller William Scott

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-05-088** Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que l'item 10.3 est remis.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024

**2024-05-089** Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Eric Fafard et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait deux (2) personnes présentes dans la salle. Mme Marie-Andrée Courval, représentante de l'organisation SCENE, a mentionné que SCENE vient d'être avisé que l'accès à la Tourbière de Marlinton ne sera plus permis sur le terrain de M. Mourain à partir de maintenant. L'accès via le terrain de M. Banks sera possible mais de l'aménagement sera requis, et donc des fonds seront nécessaires. Le maire a mentionné que ce sujet pourra être discuté avec l'agente de développement pour essayer de trouver des subventions à cet égard.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

#### 5.1 Dépôt du rapport forestier du mois de mars 2024

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois de mars 2024. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 7.1 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de Coaticook a confirmé qu'elle allait offrir à la Municipalité du compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, mais que les dates de disponibilité de ce compost ne sont pas encore connues;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Chris Hatch s'est dit prêt à faire le transport du compost pour la municipalité d'Ogden au coût de 200\$ par voyage de compost;

**2024-05-090 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le paiement du prix de 200\$, taxes en sus, à M. Chris Hatch pour le transport du premier voyage de compost, lorsque celui-ci sera disponible.

**QUE** pour l'année 2024, si d'autre compost est offert à la municipalité d'Ogden, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 200\$ par voyage, taxes en sus.

**QUE** la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais du bulletin municipal.

**QUE** dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre-service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

**ADOPTÉE**

### 7.2 Approbation du règlement no. 2024-001 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden est membre de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-après la « RIGDSC »);

**CONSIDÉRANT QUE** la RIGDSC a adopté le 10 avril 2024 le *Règlement numéro 2024-001 (Règlement d'emprunt concernant services professionnels et études pour la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 640 000 \$)*;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement d'emprunt doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie;

**2024-05-091 Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden approuve le Règlement d'emprunt n° 2024-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 10 avril 2024 autorisant un emprunt au montant maximal de 1 640 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 22 avril dernier.

#### 8.2 Octroi du contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 203,500 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Somavrac C.C. inc. au prix de 0.4077\$ du litre, taxes en sus;

**2024-05-092** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 203,500 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie Somavrac C.C. inc. au prix de 0.4077\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 82,966.95\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Rechargement des chemins non-pavés pour 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2024-03-051;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions déposées étaient toutes pour des coûts qui excèdent les montants prévus au budget 2024 pour ces travaux de rechargement des chemins non-pavés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donc révisé les besoins de la Municipalité pour le rechargement en 2024;

**2024-05-093** Il est proposé par m  
appuyé par m  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil met fin au processus d'appel d'offres pour le rechargement des chemins non-pavés pour 2024.

**ADOPTÉE**

#### 8.4 Acceptation de l'offre de service pour la caractérisation environnementale des sols du projet du chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des offres de service pour la caractérisation environnementale des sols du projet du chemin Cedarville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Englobe au prix de 12,900.00\$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** la signalisation de chantier se fera par la Municipalité à l'interne;

**2024-05-094** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil octroie le contrat de caractérisation environnementale des sols du projet du chemin Cedarville à la compagnie Englobe au prix de 12,900.00\$, taxes en sus;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.5 Octroi du contrat pour le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Excavation Gagnon et Frères inc. au prix de 2 125 000.00\$, taxes en sus;

**2024-05-095 Il est proposé par monsieur Eric Fafard appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le projet des travaux de voirie locale sur le chemin Cedarville à la compagnie Excavation Gagnon et Frères inc. au prix de 2 125 000.00\$, taxes en sus;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.6 Acceptation de l'offre de service pour la surveillance du chantier pour le projet du chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie EXP a fourni à la Municipalité une offre de service pour la surveillance du chantier pour le projet du chemin Cedarville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de la compagnie EXP est au prix de 62,500.00\$, taxes en sus;

**2024-05-096 Il est proposé par monsieur Michel Lesage appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat de surveillance du chantier pour le projet du chemin Cedarville à la compagnie EXP au prix de 62,500.00\$, taxes en sus;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.7 Nomination d'un comité technique pour le projet du chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du chemin Cedarville comportera occasionnellement des situations où des décisions seront nécessaires afin de réaliser des travaux requis dans un court laps de temps;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun de nommer un comité technique afin de rendre de telles décisions;

**2024-05-097 Il est proposé par monsieur Eric Fafard appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil nomme le maire, David Lépine, le conseiller no. 2, Michel Lesage et l'inspecteur en voirie, Vincent Langlois, à former ce comité technique pour le projet du chemin Cedarville seulement.

**QUE** le conseil autorise ce comité technique à rendre des décisions nécessaires pour la réalisation des travaux requis pour le projet du chemin Cedarville, et autorise les dépenses qui pourraient résulter de ces décisions.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 8.8 Achat de panneaux routiers

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs panneaux routiers de la municipalité sont vieux et abimés et doivent être remplacés;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total de remplacement de ces panneaux routiers est de 9,359.88\$, taxes en sus, et que cette dépense a été prévue dans le budget 2024;

**2024-05-098** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'achat de panneaux routiers neufs en remplacement de ceux qui sont vieux et abimés au coût total de 9,359.88\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 52,697.07\$ et les salaires s'élèvent à 38,825.66\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 91,522.73\$.

**2024-05-099** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 32,062.86\$;

**2024-05-100** Il est proposé par monsieur Michel Lesage  
appuyé par monsieur Eric Fafard  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 6 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

#### 9.3 Dépôt des états financiers 2023 et du rapport du vérificateur

La directrice générale dépose les états financiers de l'exercice 2023 ainsi que le rapport du vérificateur.

#### 9.4 Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables

**CONSIDÉRANT QUE** l'auditeur indépendant a fourni son rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, lequel rapport a été déposé par la directrice générale et copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport doit être transmis à Recyc-Québec avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2024-05-101** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité d'Ogden autorise la directrice générale à transmettre le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 à Recyc-Québec.

**ADOPTÉE**

### 9.5 Financement temporaire lié au règlement d'emprunt pour le projet du chemin Cedarville

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden aura besoin d'un financement temporaire lié au règlement d'emprunt pour le projet du chemin Cedarville et que la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog offre le financement à cet égard;

**2024-05-102** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden demande à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog l'émission d'un financement temporaire au montant de 2 392 000.00\$ lié au règlement no. 2024.03 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Cedarville et autorisant un emprunt afin de financer une partie de la dépense.

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden autorise le maire David Lépine et la directrice générale/greffière-trésorière Vickie Comeau à agir à titre de mandataires délégués pour signer le contrat de financement temporaire.

**ADOPTÉE**

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale

**2024-05-103** Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Gilbert Boileau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la directrice générale soit autorisée à payer le renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale au montant de 175.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Appui financier au Cinéma Haskell

**CONSIDÉRANT QUE** le résident d'Ogden et programmateur de films, Danny Lennon, poursuit son projet d'établir à la salle d'opéra Haskell un cinéma d'envergure internationale et demande l'appui financier de la Municipalité d'Ogden pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet dote les résidents d'Ogden et de toute la région d'un événement culturel distinctif et de grande valeur culturelle;

**2024-05-104** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet Cinéma Haskell de Danny Lennon.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise une contribution financière de 1,000.00\$ au Cinéma Haskell pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Appui financier au Parc Memorial Weir - REMIS



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Cours d'exercices de renforcement et d'étirement

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités des cours de renforcement et d'étirement auront lieu une fois par semaine durant l'été 2024, donc huit (8) fois chaque en total;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités seront offertes gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur d'étirement est de 800\$ pour l'été;

**2024-05-105** Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la dépense de 800\$ pour l'instructeur qui donnera les cours d'exercices de renforcement et d'étirement durant l'été 2024.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Adoption du règlement d'emprunt N° 2024-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a décrété la constitution de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « la Régie »);

**CONSIDÉRANT** la planification d'acquisition d'immobilisation 2021-2027 qui prévoit la construction d'une caserne afin de remplacer l'actuel caserne 3 située à Ayer's Cliff;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2022-033 décrétant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) planification d'acquisition;

**CONSIDÉRANT** l'état actuel de la caserne 3 qui représente un enjeu majeur de sécurité et d'efficacité pour les pompiers et les équipements de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a une offre de vente ferme pour l'acquisition d'une partie du lot 4 665 318 venant à échéance le 18 août 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le terrain convoité il y a la présence d'un poteau électrique à être déplacer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a adopté une résolution afin de mandater la FQM pour l'accompagner dans le dépôt de la demande d'aide financière auprès du MAMH;

**CONSIDÉRANT** les frais légaux reliés à l'acquisition du terrain et le frais d'arpentage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le dépôt du présent règlement a préalablement été donné lors de la séance du conseil du 19 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la Loi;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est décrète ce qui suit :

#### Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### Article 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un terrain pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie Memphrémagog Est.

### Article 3

Aux fins du présent règlement, la Régie autorise une dépense n'excédant pas la somme de DEUX CENT VINGT MILLE (220 000 \$).

### Article 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, la Régie est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de la somme de DEUX CENT VINGT MILLE (220 000 \$) sur une période de vingt (20) ans.

### Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement annuellement de chaque municipalité partie à l'entente une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente, dont copie est jointe au présent règlement comme annexe « A ».

### Article 6

La Régie affecte à la réduction d'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

### Article 7

La Régie affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Les termes de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention seront ajustés automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### Article 8      **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2024-05-106

**Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité**

D'adopter le Règlement #2024-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est relatif à l'acquisition d'un terrain, le paiement des frais d'acquisitions, des frais liés au déplacement du poteau électrique et des frais professionnels liés au dépôt de la demande d'aide financière pour l'installation de la caserne 3 et du siège social de la Régie incendie Memphrémagog Est.

La période d'amortissement du prêt est de 20 ans, dont la quote-part de la municipalité d'Ogden est de 7.20% ou 15,840\$ conformément à l'annexe A du Règlement d'emprunt reproduit ci-dessous. Une copie du Règlement est disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture normales.

### Annexe A

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quoteparts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente;

Une répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente à savoir, 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non-taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2023, 2022 et 2021 et 50% basée sur les risques.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

<b>Contribution des municipalités</b>	<b>220 000 \$</b>	
Ayer's Cliff	8,40 %	18 480 \$
Hatley	6,98 %	15 356 \$
Canton de Hatley	13,95 %	30 690 \$
North Hatley	5,96 %	13 112 \$
Sainte-Catherine-de-Hatley	19,08 %	41 976 \$
Ogden	7,20 %	15 840 \$
Stanstead	13,41 %	29 502 \$
Canton de Stanstead	14,88 %	32 736 \$
Stanstead-Est	5,74 %	12 628 \$
Barnston-Ouest	4,40 %	9 680 \$
	<b>Total des quoteparts</b>	<b>220 000 \$</b>

**ADOPTÉE**

### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Avis de motion – Règlement d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de soustraire les zones 12Rv, 13Rv, 21Mem et 26Rv des dispositions applicables aux paysages naturels d'intérêt supérieur (article 49), de permettre des chemins d'accès pouvant se faire dans une pente entre 15% et 30% dans un paysage naturel d'intérêt supérieur (article 49) et de retirer une disposition spécifique de réparation dans le littoral pour le ruisseau Tomkins (article 40).

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### 13.2 Dépôt – Premier projet de règlement no. 2024.05 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de soustraire les zones 12Rv, 13Rv, 21Mem et 26Rv des dispositions applicables aux paysages naturels d'intérêt supérieur (article 49), de permettre des chemins d'accès pouvant se faire dans une pente entre 15% et 30% dans un paysage naturel d'intérêt supérieur (article 49) et de retirer une disposition spécifique de réparation dans le littoral pour le ruisseau Tomkins (article 40).

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Michel Lesage et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### 13.3 Adoption – Premier projet de règlement no. 2024.05 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3 et fixant la date de l'assemblée de consultation

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-05-107

**Il est proposé par monsieur Eric Fafard  
appuyé par monsieur Michel Lesage  
et résolu à l'unanimité**

**QU'**il est résolu d'adopter le premier projet de règlement no. 2024.05 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3.

**QUE** le présent premier projet de règlement n° 2023.06 aura pour objet de soustraire les zones 12Rv, 13Rv, 21Mem et 26Rv des dispositions applicables aux paysages naturels d'intérêt supérieur (article 49), de permettre des chemins d'accès pouvant se faire dans une pente entre 15% et 30% dans un paysage naturel d'intérêt supérieur (article 49) et de retirer une disposition spécifique de réparation dans le littoral pour le ruisseau Tomkins (article 40).

**QUE** copie du premier projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 28 mai 2024, à 9h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**

### **13.4 Avis de motion – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA »**

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre de procéder à une évaluation qualitative de certains projets. Il établit donc le mécanisme, les règles administratives et les règles interprétatives. Plus spécifiquement, il énumère les objectifs et les critères d'évaluation pour des travaux visés dans les pentes fortes variant entre 15% et moins de 30% sur l'ensemble du territoire d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **13.5 Dépôt – Premier projet de règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA »**

Monsieur le conseiller Michel Lesage a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre de procéder à une évaluation qualitative de certains projets. Il établit donc le mécanisme, les règles administratives et les règles interprétatives. Plus spécifiquement, il énumère les objectifs et les critères d'évaluation pour des travaux visés dans les pentes fortes variant entre 15% et moins de 30% sur l'ensemble du territoire d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Gilbert Boileau et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **13.6 Adoption – Premier projet de règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA » et fixant la date de l'assemblée de consultation**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Lesage à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2024-05-108** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QU'**il est résolu d'adopter le premier projet de règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA ».

**QUE** le présent premier projet de règlement n° 2023.06 aura pour objet de permettre de procéder à une évaluation qualitative de certains projets. Il établit donc le mécanisme, les règles administratives et les règles interprétatives. Plus spécifiquement, il énumère les objectifs et les critères d'évaluation pour des travaux visés dans les pentes fortes variant entre 15% et moins de 30% sur l'ensemble du territoire d'Ogden.

**QUE** copie du premier projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 28 mai 2024, à 9h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**

### **13.7 Avis de motion – Règlement d'amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8**

Monsieur le conseiller Eric Fafard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'exiger un certificat pour le remblai, déblai d'une superficie de plus de 100 m<sup>2</sup>.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **13.8 Dépôt – Projet de règlement no. 2024.07 d'amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8**

Monsieur le conseiller Eric Fafard a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'exiger un certificat pour le remblai, déblai d'une superficie de plus de 100 m<sup>2</sup>.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Gilbert Boileau et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

### **14.1 Divers dossiers**

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la présentation d'Hydro-Québec le 12 avril dernier. Il a aussi mentionné que nous avons eu une rencontre du comité de voirie le 25 avril dernier.

### **14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

M. Lépine a annoncé que le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog a enfin été accepté le 11 avril dernier. Le maire a assisté à une rencontre du comité consultatif en développement durable le 10 avril où il y a eu mention de la formation pour les proposés au



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

lavage des bateaux et la standardisation des accès au lac pour laquelle les coûts se font évalués présentement. Le 17 avril il y a eu le conseil des maires de la MRC. M. Lépine a mentionné que plusieurs maires de la MRC ont changé depuis les dernières élections. Le 1<sup>er</sup> mai dernier le maire a participé à une rencontre conjointe du comité d'aménagement et de développement durable.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Rousseau a demandé ce qui se passait avec l'item 8.3, soit le rechargement des chemins. Le maire lui a expliqué que les prix étaient beaucoup plus que les montants budgétés et vu que plus que six (6) kilomètres de rechargement sera fait sur l'entièreté du chemin Cedarville, le rechargement des autres chemins sera sauté cette année. Mme Rousseau a aussi demandé si les constructions bi-familiales sont permises dans le schéma d'aménagement accepté et le maire lui a répondu qu'il y a eu compromis et qu'elles seront permises sous certaines conditions. Mme Courval a demandé si le chemin Cedarville sera refait complètement lors des travaux. Le conseil lui a expliqué que la fondation sera refaite mais non la sous-fondation. Mme Courval a aussi demandé si le grand projet de développement près du Ruisseau Tomkins aura toujours lieu, mais le maire lui a rassuré que le projet a été refusé et qu'il y aura seulement les dix-sept (17) terrains lotis.

### 2024-05-109 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Claudette Dupras propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 49 minutes.

\_\_\_\_\_  
David Lépine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vickie Comeau  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*